



No de résolution
ou annotation

**Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue le 1^{er} septembre
2026, à 19h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au
109C, Route 132, Saint-Godefroi;**

Sont présents(es) : Siège n° 1 - Johanne Horth, conseillère
Siège n° 2 - Georges Chapados, conseiller
Siège n° 3 - Denis Larocque, conseiller
Siège n° 4 - Marie-Josée Isabelle, conseillère
Siège n° 5 - Sylvain Badran, conseiller
Siège n° 6 - Nancy Huard, conseillère

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire,
M. Genade Grenier.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et
greffière-trésorière.

2026-203

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers
présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2026
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2026
6. Correspondance
7. Rapport des dépenses autorisées
8. Dons ou commandites
9. Renouvellement de l'enregistrement à Camping Québec
10. Débouchage et nettoyage des ponceaux au Rang 6
11. Réparation du bord de la Route de l'Église (en face du 47, Route de l'Église, Saint-Godefroi)
12. Remplacement d'un ponceau au Rang 6
13. Remboursement des frais à un citoyen de la municipalité pour une demande qu'il avait fait à la CPTAQ
14. Remplacement de deux (2) lumières de rue
15. Rapport des membres du conseil municipal
16. Varia
17. Achat d'arrêts de neige au garage municipal
18. Travaux de nivelage au Rang 2 Est, Saint-Godefroi
19. Autorisation d'installer une pancarte sur un terrain municipal
20. Période de questions
21. Clôture et levée de la séance



No de résolution
ou annotation

**2026-204 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 4 AOÛT 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 août 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2026-205 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 août 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2026-206 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 août 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Sylvain Badran
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose quatorze (14) documents d'information aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

2026-207

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du Règlement numéro 283-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 186-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à 961.1 *du Code municipal du Québec*.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 31 août 2026, totalisant 29 971,55 \$
et autorise le paiement des factures;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

DONS OU COMMANDITES

Aucunes demandes de dons ou commandites n'ont été faites par des organismes.

2026-208

RENOUVELLEMENT DE L'ENREGISTREMENT À CAMPING QUÉBEC

ATTENDU que l'enregistrement à Camping Québec vient à échéance le 31 octobre 2026;

ATTENDU que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi désire renouveler l'enregistrement à Camping Québec;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle l'enregistrement à Camping Québec pour un montant de 156,00 \$.



No de résolution
ou annotation

2026-209 BÉBOUCHAGE ET NETTOYAGE DES PONCEAUX AU RANG 6

ATTENDU QUE le débouchage et le nettoyage des ponceaux au Rang 6 soit nécessaire car il y avait présence de castors.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande de faire le débouchage et le nettoyage des ponceaux au Rang 6 par Robert Loisel enr.;

QUE la municipalité effectue le paiement de 450,00 \$ plus les taxes applicables à Robert Loisel enr. pour le débouchage et le nettoyage des ponceaux au Rang 6.

2026-210 RÉPARATION DU BORD DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE (EN FACE DU 47, ROUTE DE L'ÉGLISE, SAINT-GODEFROI)

ATTENDU QUE les fortes pluies ont endommagés le bord de la Route de l'Église (en face du 47, Route de l'Église, Saint-Godefroi);

ATTENDU QU'il soit nécessaire de réparer le bord de la route en ajoutant de la pierre 3 pouces au bord du fossé;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Denis Larocque
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande à Roy Blais inc. un (1) voyage de pierre 3 pouces et demande à Robert Loisel enr. de réparer le bord de la Route de l'Église (en face du 47, Route de l'Église, Saint-Godefroi).

2026-211 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU AU RANG 6

ATTENDU QU'il soit nécessaire d'effectuer le remplacement d'un ponceau au Rang 6 car celui-ci est endommagé;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité fasse l'achat d'un ponceau, achète deux (2) voyages de pierre à Roy Blais inc. et demande à Robert Loisel enr. de remplacer le ponceau au Rang 6.



No de résolution
ou annotation

2026-212

REMBOURSEMENT DES FRAIS À UN CITOYEN DE LA MUNICIPALITÉ POUR UNE DEMANDE QU'IL AVAIT FAIT À LA CPTAQ

La conseillère, Johanne Horth, déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Il confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet. La conseillère, Johanne Horth, se retire de la séance du conseil à compter de 19h08. Le quorum est maintenu.

ATTENDU QU'un citoyen avait fait une demande de dézonage de ses terrains à la CPTAQ en février 2026;

ATTENDU QUE ce citoyen avait déboursé le montant de 355,00 \$ pour effectuer une demande de dézonage de ses terrains à la CPTAQ;

ATTENDU QUE la demande lui a été rejetée car la municipalité n'a pas transmis les documents requis à la CPTAQ à temps;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité rembourse un montant de 355,00 \$ au citoyen de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

La conseillère, Johanne Horth, réintègre la séance du conseil à compter de 19h09.

2026-213

REMPLACEMENT DE DEUX (2) LUMIÈRES DE RUE

ATTENDU QUE deux (2) lumières de rue sont défectueuses sur les chemins de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, et que le remplacement soit nécessaire;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Marie-Josée Isabelle

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande à Électricité Patrick Martin inc. pour le remplacement de deux (2) lumières de rue.

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Chacun des élus présents fait un résumé de ses dossiers.

VARIA

Trois (3) sujets sont ajoutés au procès-verbal.



No de résolution
ou annotation

2026-214 ACHAT D'ARRÊTS DE NEIGE AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de l'édifice situé au 109C, Route 132, Saint-Godefroi;

ATTENDU QUE la toiture de cet édifice est recouverte de tôle, ce qui favorise le glissement soudain et massif de la neige et de la glace en période hivernale;

ATTENDU QUE cette situation présente un risque sérieux pour la sécurité des citoyens, des employés municipaux ainsi que pour l'intégrité des infrastructures situées au sol (entrées, véhicules stationnés);

ATTENDU QU'il est nécessaire de sécuriser le périmètre en procédant à l'achat d'arrêts de neige (garde-neige) adaptés aux toitures métalliques;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité achète des arrêts de neige pour la toiture en tôle du garage municipal.

2026-215 TRAVAUX DE NIVELAGE AU RANG 2 EST, SAINT-GODEFROI

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer des travaux de nivelage sur le Rang 2 Est de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi *(du dépotoir jusqu'à la limite de Saint-Godefroi)*;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Marie-Josée Isabelle
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise et demande à Léonard Loisel & Fils inc. d'effectuer les travaux de nivelage au Rang 2 Est *(du dépotoir jusqu'à la limite de Saint-Godefroi)* de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.



No de résolution
ou annotation

2026-216

**AUTORISATION D'INSTALLER UNE PANCARTE SUR UN
TERRAIN MUNICIPAL**

La conseillère, Marie-Josée Isabelle, déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Il confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet. La conseillère, Johanne Horth, se retire de la séance du conseil à compter de 19h18. Le quorum est maintenu.

ATTENDU QUE le Restaurant Contre Vents et Marées inc. a fait une demande d'installer une pancarte sur un terrain municipal;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise l'installation de la pancarte du Restaurant Contre Vents et Marées inc. sur un terrain qui appartient à la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

La conseillère, Marie-Josée Isabelle, réintègre la séance du conseil à compter de 19h19.

PERIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19h19 à 19h19.

Aucunes questions du public ne sont adressées au conseil municipal.

2026-217

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Denis Larocque

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h19.

« Je, Genade Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Genade Grenier
Maire

Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière